

Bourgogne Franche-Comté : les deux universités veulent faire évoluer la Comue UBFC avec l'ordonnance

Paris - Publié le jeudi 18 octobre 2018 à 17 h 35 - Actualité n° 131468

« Les présidents de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté souhaitent confirmer la coordination territoriale de l'[ESR](#) en Bourgogne-Franche-Comté par une évolution de la [Comue](#) existante en engageant la démarche d'une Comue expérimentale rendue possible par les récentes ordonnances. Elle doit permettre de constituer une grande université fédérale qui tire sa légitimité des établissements membres fondateurs, et s'appuie sur les forces et les atouts de chacun comme atout pour le collectif », annoncent [Alain Bonnin](#) et [Jacques Bahi](#), le 18/10/2018.

Pour les deux présidents, « le projet Comue et sa structuration doivent aujourd'hui être affinés et renforcés dans l'esprit des membres fondateurs », et « une évolution rapide de sa gouvernance est désormais incontournable ». C'est une opportunité aussi, selon eux, de « respecter les grands principes de la trajectoire et du projet [I-Site](#) Bourgogne-Franche-Comté ».

La Comue expérimentale est une des trois possibilités ouvertes par l'avant-projet d'ordonnance dans le cadre de la loi [Essoc](#), et qui permet à ces regroupements de déroger aux règles de gouvernance fixées par la loi de 2013, notamment sur la composition des instances.

Les deux présidents indiquent qu'ils « présenteront ensemble dans les semaines à venir des axes visant à nourrir les échanges, le dialogue et le travail engagés par les sept établissements membres de la Comue [UBFC](#) pour l'avenir de la Comue », et qu'ils « débattront des propositions avec leurs communautés universitaires et au sein de leurs instances ». Il s'agit aussi pour eux avec cette communication commune « de réaffirmer cette volonté de prolonger et renforcer leurs liens ».

Sollicitée par News Tank pour réagir à cette annonce, la Comue UBFC n'avait pas encore été en mesure de répondre au moment de la publication de l'article.

Université Bourgogne Franche-Comté (Comue)

Général | Gouvernance | Effectifs

Date de création	2015
Statut	EPCSCP (Comue)
Tutelles	Ministère en charge de l'enseignement supérieur et la recherche
Siège	Besançon
Implantations	22 sites
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • mise en cohérence des formations en lien étroit avec les activités de recherche ; • coordination de politiques diverses ; • pilotage d'actions transversales sur la vie étudiante et les situations de handicap pour renforcer la capacité des établissements à répondre toujours mieux aux missions de service public.
PIA	I-Site BFC

Université Bourgogne Franche-Comté (Comue)

2, avenue de l'observatoire
25000 Besançon - FRANCE



Fiche n° 3681, créée le 19/11/15 à 11:17 - MàJ le 19/11/15 à 11:24

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »